



Opération nationale  
« Bienvenue dans mon jardin »  
samedi 11 et dimanche 12 juin 2005

En Bretagne :  
**80 jardins "au naturel"**  
s'ouvrent au grand public



Contact presse régional :

Mikael LAURENT  
Anne-Sophie GONON  
Mce - Tél : 02 99 30 35 50

1. Communiqué de presse..	3
2. Informations pratiques.....	4
3. Contexte de l'opération.....	6
4. Sensibiliser les jardiniers aux problèmes des pesticides.....	7
5. Quelques techniques pour un jardin sans pesticides.....	10
6. Présentation des porteurs de l'opération.....	12
7. Annexe.....	13

**Dans le cadre de l'opération nationale  
« Bienvenue dans mon jardin »  
80 jardins bretons « au naturel » s'ouvrent au grand public  
samedi 11 et dimanche 12 juin 2005**

### Des jardiniers partagent leur savoir-faire...

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, l'association Jardiniers de France organise l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin » le samedi 11 et le dimanche 12 juin 2005. Au cours de ce week-end, **des jardiniers amateurs** ouvriront gratuitement leurs jardins aux visiteurs pour échanger sur les techniques, les savoir-faire, les trucs et astuces de jardinage, dans un cadre d'accueil convivial.

### En Bretagne : zoom sur des pratiques de jardinage "au naturel"

En Bretagne, face à la pollution des eaux par les désherbants et aux problèmes posés par les pesticides sur la santé et l'environnement, Jardiniers de France, le Centre d'information sur l'énergie et l'environnement (Ciele), la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce), le Comité départemental du Tourisme et les Pays d'accueil touristique des Côtes d'Armor se sont associés pour promouvoir des **techniques de jardinage limitant l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques au jardin.**

### Une opération en constante évolution !

En 2004, 35 jardiniers amateurs avaient accepté d'ouvrir leur jardin. **Cette année, dans les quatre départements bretons, 80 jardiniers** présenteront des techniques de jardinage « au naturel », plus respectueuses de l'environnement et sans risque pour la santé.

Paillages, plantes couvre-sol, enherbement d'allées ou de talus, compostage, récupération d'eau de pluie, refuges à oiseaux et à insectes, haies fleuries ou bocagères.... sont quelques unes des techniques qui seront présentées tout au long du week-end par les 80 jardiniers participant à l'opération. Entrée gratuite !

**Pour connaître les horaires des visites et l'adresse  
des jardins en Bretagne, le public est invité à contacter le :**



PRIX APPEL LOCAL

**Site Internet : [www.mce-info.org/jardinsnaturels](http://www.mce-info.org/jardinsnaturels)**

►► **Contact presse régional :** Mikael Laurent et Anne-Sophie Gonon - Mce - tél. : 02 99 30 35 50

►► **Contacts presse départementaux :**

**Côtes d'Armor :** Christine Rondo – CDT22 – tél. : 02 96 61 72 11

Charles Le Laouenan – Jardiniers de France - tél. : 02 96 37 62 09

**Finistère Sud :** Jean-Yves Sylvestre – Jardiniers de France – tél. : 02 98 71 73 87

**Finistère Nord :** Gérard Merrer – Jardiniers de France – tél. : 02 98 78 15 50

**Ille-et-Vilaine :** Jean Getin – Ciele – tél. : 02 99 54 42 98

**Morbihan :** Jean-Pierre Broseta – Délégué régional de Jardiniers de France – tél. : 02 97 36 99 21

►► **Dossier de presse disponible sur le site :** [www.mce-info.org/jardinsnaturels](http://www.mce-info.org/jardinsnaturels)



## En Côtes d'Armor, 28 jardins

n°	COMMUNE	11 matin	11 a.m.	12 matin	12 a.m.
1	ERQUY				
2	GLOMEL				
3	GLOMEL				
4	GOMENE				
5	GRACES-GUINGAMP				
6	LANGUENAN				
7	LANNION				
8	LANRIVAIN				
9	LE FOEIL				
10	LE QUILLIO				
11	LOGUIVY LES LANNION				
12	LOUARGAT				
13	MAEL-CARHAIX				
14	MESLIN				
15	MUR DE BRETAGNE				
16	PLAINTEL				
17	PLELO				
18	PLEVEN				
19	PLOUGUERNEVEL				
20	PLOUHA				
21	PLOURIVO				
22	PLUSQUELLEC				
23	PLUSQUELLEC				
24	PONTRIEUX				
25	ROSTRENEN				
26	ST JEAN Kerdaniel				
27	ST MELOIR DES BOIS				
28	VILDE GUINGALAN				

## En Finistère, 17 jardins

n°	COMMUNE	11 matin	11 a.m.	12 matin	12 a.m.
29	ARZANO				
30	BOURG BLANC				
31	BREST				
32	BREST				
33	BRIEC DE L'ODET				
34	ESQUIBIEN				
35	GARLAN				
36	GUICLAN				
37	LA FORÊT FOUESNANT				
38	MESPAUL				
39	PLOMEUR				
40	PLONEOUR LANVERN				
41	PLOUEGAT GUERRAND				
42	PLOUGONVEN				
43	PLOUGONVEN				
44	PLOUIGNEAU				
45	QUIMPER				

## En Ille et Vilaine, 26 jardins

n°	COMMUNE	11 matin	11 a.m.	12 matin	12 a.m.
46	BREAL SOUS MONTFORT				
47	BRUZ				
48	CESSON SEVIGNE				
49	CHANTELOUP				
50	CHATEAUBOURG				
51	CORPS NUDES				
52	CORPS NUDES				
53	DINGE				
54	DINGE				
55	DINGE				
56	DINGE				
57	HIREL				
58	LA CHAPELLE DES FOUGERETZ				
59	LAILLE				
60	NOYAL SUR VILAINE				
61	REDON				
62	RENNES				
63	RENNES				
64	RENNES				
65	RENNES				
66	RENNES				
67	ROMILLE				
68	ROMILLE				
69	ST REMY DU PLAIN				
70	TRANS LA FORÊT				
71	VERN SUR SEICHE				

## En Morbihan, 8 jardins

n°	COMMUNE	11 matin	11 a.m.	12 matin	12 a.m.
72	GOURIN				
73	GOURIN				
74	GOURIN				
75	LORIENT				
76	MUZILLAC				
77	PLOEMEUR				
78	PLOEMEUR				
79	RIANTEC				
80	SAINT NOLFF				

## Un numéro Azur

Pour organiser les visites et connaître l'adresse précise des jardins,  
le public est invité à composer le :



*permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h-12h30 / 14h-17h30*

*permanence exceptionnelle le samedi 11 juin et le dimanche 12 juin au matin*

## Règles de « bonne visite »

Pour respecter les jardiniers et leurs jardins, les visiteurs seront priés de

- ▶▶ rester dans les cheminements balisés
- ▶▶ ne rien cueillir, même pour des boutures
- ▶▶ surveiller les enfants
- ▶▶ laisser nos amis les bêtes à l'extérieur du jardin

### La plus grande porte ouverte de jardins amateurs en France...

Samedi 11 et dimanche 12 juin 2005, l'Association des Jardiniers de France organise, pour la quatrième année consécutive, la plus grande porte ouverte de jardins amateurs dans toutes les régions de France. Cette opération appelée « Bienvenue dans mon jardin » répond à la mission que s'est fixée l'association - *faire du jardin, un espace d'épanouissement pour tous* -, en favorisant les échanges, le partage de connaissances entre tous les jardiniers amateurs.

Tout jardinier amateur, qu'il soit ou non membre de l'association « Jardiniers de France », peut ouvrir son jardin. Tout jardinier amateur, qu'il soit ou non membre de l'association peut aller les visiter. Tous les jardins sont ouverts gratuitement, dans un esprit de convivialité et d'échange.

### ... une occasion de promouvoir des techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement

Au delà de la transmission des savoir-faire et techniques indispensables, l'Association des Jardiniers de France cherche aujourd'hui à sensibiliser les jardiniers amateurs au respect de la nature et de l'environnement. Au nom de cette nouvelle approche, elle souhaite amener les détenteurs d'un jardin, ou d'un simple espace-jardinage, à ne plus le concevoir comme un décor inanimé, mais comme une partie vivante du milieu naturel qui les entoure. Chaque jardinier peut, à son niveau, contribuer à la défense et à l'amélioration de notre environnement en respectant la vie du sol, des plantes, des animaux ...

### En Bretagne, 5 partenaires se mobilisent pour ouvrir 80 jardins "au naturel"...

En Bretagne, en réponse aux problèmes posés par les pesticides sur l'eau, la santé et la biodiversité, Jardiniers de France, la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce), le Centre d'information sur l'énergie et l'environnement (Ciele), le Comité départemental du tourisme et les Pays d'accueil touristique des Côtes d'Armor se sont associés pour ouvrir au public 80 jardins "au naturel".

L'objectif est double :

- ▶ sensibiliser les particuliers aux dangers que représente l'usage des pesticides et des engrais chimiques pour l'environnement et la santé
- ▶ faire connaître des techniques de jardinage et d'entretien des abords de la maison "au naturel", limitant l'utilisation des produits chimiques au jardin

### La France est le 1<sup>er</sup> consommateur de pesticides en Europe, le 3<sup>ème</sup> dans le monde

Les jardiniers amateurs utilisent environ 2 à 2,5% des substances de synthèse utilisées au niveau national. Les collectivités, services publics et sociétés d'espaces verts en utilisent également 2 à 2,5 %, ce qui laisse une utilisation pour l'agriculture et le maraîchage de l'ordre de 95 à 96 % des quantités totales.



En 2000, environ 1 252 tonnes de substances actives étaient commercialisées pour le jardin, dont 994 tonnes de désherbants. Le désherbage chimique représente à lui seul près de 80% des utilisations de pesticides par les particuliers (et même plus si on y ajoute le sulfate de fer et le chlorate de soude).

**Certains jardiniers ont tendance à sur doser** croyant ainsi se débarrasser plus efficacement du problème posé. Pour la plupart d'entre eux, un jardin "beau et propre" est un jardin "bien traité"... Pourtant, il y a plus de mauvais produits que de mauvaises herbes. Il faut apprendre à les connaître, elles sont parfois aussi utiles que les insectes. Trop souvent, **les jardiniers méconnaissent ces techniques simples et naturelles**, plus respectueuses de l'environnement et sans risque pour la santé et la biodiversité.

### Une réglementation en progrès...

Depuis le 30 septembre 2000, seuls les pesticides portant la mention « **emploi autorisé dans les jardins** » sont autorisés en jardins amateurs. Cette mention n'est pas une garantie d'innocuité sur la santé et l'environnement. Mais elle a permis de retirer du marché amateur les pesticides les plus dangereux.



Renforcée en octobre 2004, la mention « emploi autorisé dans les jardins » interdit maintenant de « *donner une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser l'utilisation du produit* » et informe de manière plus claire les risques sur l'eau, la santé et sur les insectes auxiliaires.



Enfin, depuis le 30 juillet 2004, les pesticides classés « **dangereux pour l'environnement** » doivent se mettre en conformité avec le nouvel étiquetage en appliquant un symbole spécifique (à gauche) et ne sont plus disponibles que dans les magasins bénéficiant d'un agrément pour les vendre (jardineries, grandes surfaces de bricolage, libres-services agricoles...).

→ voir annexe 1

## ... même si l'information sur les effets des pesticides reste insuffisante, voire erronée

On vend encore aujourd'hui, dans les jardinerie, des produits dont on connaît mal les conséquences sur la santé ou l'environnement. Alors que des millions d'euros sont dépensés par les pouvoirs publics pour lutter contre la pollution de l'eau ou pour la lutte contre le cancer, peu de fabricants ou de distributeurs n'apportent leur contribution au développement de l'information sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et sur l'existence de méthodes alternatives à leur usage.

Au contraire, la confusion et l'ambiguïté sur la dangerosité des pesticides sont largement entretenues auprès des utilisateurs. Leur présence en grandes surfaces et en solderies, l'existence de messages fallacieux en terme de santé et d'environnement, la prolifération de messages publicitaires et d'offres marketing (+20% gratuit, 1 acheté / 1 offert) sur les emballages, dans les rayons, dans les catalogues et à la télévision sont autant d'éléments qui désinforment les consommateurs et banalisent l'usage des pesticides.



- **Pour en savoir plus** : consulter notre enquête chez les distributeurs  
[www.mce-info.org/Pesticides/resultat\\_enquete.php](http://www.mce-info.org/Pesticides/resultat_enquete.php)

## En Ille et Vilaine, une charte avec les jardinerie pour limiter la vente de pesticides



Début 2005, dans l'agglomération rennaise et sur ses 4 bassins versants d'alimentation en eau potable (alimentant en eau 450 000 habitants du département), 25 jardinerie ont signé la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » proposée par la Maison de la consommation et de l'environnement, le SMPBR, Rennes Métropole et Jardiniers de France, sous l'égide de la DRCCRF Bretagne. Avec cette charte, les jardinerie s'engagent à limiter la vente de pesticides en développant leur offre et leurs conseils sur les alternatives non chimiques auprès des jardiniers amateurs. Cette charte est une première en France. Ailleurs, le tout chimique reste encore majoritaire dans l'offre et dans le conseil proposés aux particuliers par les jardinerie.

- **Pour en savoir plus** : consulter notre dossier de presse  
[www.mce-info.org/Pesticides/pestcharte.php](http://www.mce-info.org/Pesticides/pestcharte.php)

## Santé, les pesticides de plus en plus montrés du doigt

Tous les rapports confirment, au bas mot, leurs inquiétudes, voire leurs fortes présomptions de lien de causes à effets entre exposition aux pesticides et développement de maladies graves à long terme.

En 2001, l'Observatoire régional de santé en Bretagne réalisait une synthèse d'une cinquantaine d'études les plus sérieuses menées au niveau international. Pour plusieurs maladies précises (cancers du cerveau chez l'enfant, lymphomes non hodkigiens...), la majorité des études analysées par l'ORSB reconnaissent un lien de causalité avec l'exposition aux pesticides. Pour d'autres maladies (infertilité, malformation congénitale, troubles neurologiques...), le lien de causalité est envisagée dans plusieurs études sérieusement menées.

- **Pour en savoir plus** : l'étude de l'ORSB  
[http://www.orsb.asso.fr/PDF2003/ORSB\\_pesticides.pdf](http://www.orsb.asso.fr/PDF2003/ORSB_pesticides.pdf)

## L'eau, principale ressource menacée par les pesticides

Un certain nombre de surfaces désherbées chimiquement par les particuliers sont à fort risque de ruissellement. Les désherbants appliqués sur les pentes de garage, cours, allées gravillonnées, terrasses, trottoirs, fossés... sont rapidement et massivement entraînés vers les eaux dès les premières pluies en raison de leur caractère imperméable.



### ► en Bretagne, des mesures extraordinaires

Face à la pollution constante des eaux par les pesticides et notamment par les désherbants, les 4 préfets bretons viennent de prendre (avril 2005) des arrêtés d'interdiction allant au delà de la réglementation nationale. Depuis le 1 mai 2005 et sur tout le territoire breton, les traitements sont *« interdits pendant toute l'année à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts. »* Cette mesure exceptionnelle

→ voir annexe 2, 3 et 4

## Insecticides : un danger pour les auxiliaires du jardinier

Les insecticides autorisés en jardin amateur sont des « tue-tout » qui épargnent rarement les auxiliaires naturels et déstabilisent l'équilibre du jardin. Sans en être informé, le jardinier utilisant des insecticides anti-pucerons tuera du même coup une grande part des prédateurs naturels de ses pucerons : coccinelles, syrphes, chrysopes.... Avec la disparition de ces super-prédateurs de pucerons, l'effet à terme sera une nouvelle prolifération des pucerons. Plus on traite plus il faut traiter.



→ voir annexe 5

## Moins on en utilise, mieux on se porte...



Les pesticides posent un problème de santé publique et de toxicité pour les milieux naturels. Le respect des doses et l'usage de matériels de protection (masque, gants, combinaison) permettent de se protéger efficacement lors de l'utilisation. Mais au-delà, il n'existe pas de réels moyens d'éviter les risques à long terme que peuvent provoquer les pesticides sur la santé et sur l'environnement, si ce n'est d'en éviter au maximum l'utilisation.

## Quelques techniques pour un jardin sans pesticides

### ► Les paillages



Les paillages, qu'ils soient plastiques ou idéalement organiques, remplissent une double fonction :

- ils empêchent la montée des herbes indésirables et ainsi la concurrence qu'elles peuvent poser aux plantations du jardinier
- ils permettent de conserver l'humidité du sol : « un paillage vaut deux arrosages »

Les paillages organiques permettent en outre d'apporter progressivement un peu de matière organique au sol, de favoriser la vie biologique du sol et de limiter le tassement du sol.

*Exemples de paillages : bâche plastique, bâche tissée, tontes de pelouse séchées, feuilles mortes, paillettes de lin, écorces ou aiguilles de pin, écorces de cacao*

### ► Les plantes couvre-sols



Les plantes couvre-sols sont des plantes qui, choisies pour leur esthétique, ont un fort pouvoir couvrant qui leur permet d'occuper rapidement l'espace et d'empêcher ainsi la pousse d'herbes indésirables. On les utilise pour tapisser le sol des parterres de plantations, des talus, des haies, des pieds d'arbre.

*Exemples de plantes couvre-sol : géranium des bois ou à grosses racines, campanule naine, origan ou marjolaine, lamier, etc.*

### ► Les engrais verts

Réservés pour le potager, les engrais verts sont des plantes qui, semées après une récolte, occuperont rapidement la terre restée nue.

Au-delà de leur pouvoir couvrant empêchant l'invasion par des herbes indésirables, les engrais verts ont une double action :

- ils capturent les reliquats d'éléments fertilisants présents dans le sol et empêchent ainsi qu'ils soient emportés par les pluies vers les ressources en eau
- ils contribuent à aérer les sols et à améliorer leur structure : élément clé d'un sol fertile.

### ► L'utilisation d'extraits de plantes

Pour renforcer la résistance des plantes aux champignons, on peut par exemple utiliser le purin d'ortie (obtenu en immergeant des brassées d'ortie fraîches durant une semaine), la décoction de prêle ou le jus d'algue.

### ► Les haies fleuries



Les haies fleuries sont à la fois le couvert et le dortoir de nombreux auxiliaires du jardin :

- leur allure touffue accueille de nombreuses espèces d'oiseaux et les feuilles mortes tombées à leur pieds seront le refuge des coccinelles, carabes...
- leurs fleurs, dès la fin de l'hiver pour les plus précoces jusqu'à la fin de l'automne, et leurs fruits permettent de nourrir les pollinisateurs et les fructivores.

### ► Les allées engazonnées



D. Pépin

Beaucoup n'entendent l'allée que comme un espace gravillonnée, dénuée de toute herbe. Un résultat quasi impossible à obtenir sans l'utilisation récurrente de dés herbants totaux.

L'engazonnement des allées est tout autant une alternative esthétique qu'intéressante pour limiter le recours au désherbage chimique.

### ► Le compostage



D. Pépin

Qu'il soit en silo ou tout simplement en tas, le compostage individuel devrait être pratiqué dans tous les jardins tant ses vertus sont nombreuses :

- Il permet d'obtenir un engrais naturel, complet, gratuit, qui favorise la vie du sol.
- il permet de limiter du tiers la poubelle de déchets ménagers avec tous les bénéfices collectifs en terme de transport et de traitement des déchets que cela comporte.

*Peuvent être compostés les épluchures et fanes de légumes, les coquilles d'œufs, le marc de café, ...*

### ► La récupération d'eau de pluie



D. Pépin

Elément un peu à part, car la récupération de pluie n'a pas d'impact direct sur l'utilisation des pesticides, elle permet d'obtenir une eau gratuite, abondante, sans puiser dans les ressources, et d'arroser les plantes.

L'arrosage est une des clés d'une plante en bonne santé.

### ► L'accueil des insectes auxiliaires



D. Pépin

Coccinelles, perce-oreilles, hérissons, mésanges... accueillir des auxiliaires dans son jardin, c'est possible, à condition de leur laisser des lieux pour s'abriter et de ne pas empoisonner leurs proies.

L'équilibre entre les ravageurs de cultures et leurs ennemis naturels est fragile et peut être anéanti par un traitement chimique.

Ainsi, plus on traite, plus il faut traiter...

Il n'existe pas d'alternatives à l'utilisation des pesticides avec une efficacité aussi radicale. Mais il existe plusieurs techniques qui s'imbriquent, se complètent et font appel à une meilleure connaissance du fonctionnement de la nature pour empêcher la levée des herbes indésirables, les attaques d'insectes ou l'apparition de maladies. Ces solutions fonctionnent et garantissent un meilleur respect de la santé des jardiniers, de leur entourage et de leur environnement.

## »» La Mce (Maison de la consommation et de l'environnement)

La MCE est une association qui regroupe 11 associations de consommateurs et 4 associations d'environnement. Elle est la seule structure en France qui regroupe les deux mouvements consumériste et environnementaliste. Sa démarche répond à cette double sensibilité : protéger le consommateur et protéger son environnement.

Depuis mars 1997, la Mce coordonne un groupe « pesticides » formé des associations adhérentes : Adeic, Clcv, UFC-Que choisir, Ufcs, Bretagne vivante-SEPNB, Ciele et Eau & rivières de Bretagne.

Depuis octobre 1998, la Mce, avec l'aide des associations du groupe « pesticides », pilote et coordonne l'ensemble des actions d'information des jardiniers amateurs du programme « Eau et pesticides, effets sur la santé et l'environnement » débuté en 1998 et qui en est à son 5<sup>ème</sup> programme 2005-2006. Le programme s'est donné 2 objectifs :

- informer les particuliers sur les problèmes posés par les pesticides et tout spécialement par les pesticides de jardin, sur l'eau, la santé et l'environnement
- promouvoir les techniques permettant de limiter l'utilisation des pesticides

C'est dans ce sens que la Mce a décidé de s'associer avec Jardiniers de France pour proposer aux particuliers de visiter des jardins plus respectueux de l'environnement.

## »» Le Ciele (Centre d'information sur l'énergie et l'environnement)

Le Ciele est une association qui situe son action au carrefour des questions sur l'environnement, l'énergie et le développement durable. Animée par une équipe de permanents et un réseau de bénévoles, elle mène des actions de sensibilisation, de formation et des études dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, des déchets et de la protection de l'environnement en général.

Lieu de ressources ouvert au grand public grâce à son centre de documentation, le Ciele met ses compétences aux services des collectivités et des particuliers.

Acteur de l'éducation à l'environnement en Bretagne, il intervient dans les écoles et collèges sur le thème des déchets, de l'eau, de l'énergie, du jardin, ...

Le Ciele est adhérent de la Mce, participe depuis le début au groupe "pesticides" et pilote plusieurs des actions depuis le lancement du programme et notamment co-pilote l'opération bretonne « Bienvenue dans mon jardin ».

## »» Jardiniers de France

Jardiniers de France est une association qui rassemble sur toute la France 300 000 adhérents, dont 6 000 délégués bénévoles, responsables d'une section de 5 ... à 200 adhérents. Un réseau de 270 professeurs anime chaque année 950 réunions de jardinage, en salle ou sur le terrain. Jardiniers de France édite la revue mensuelle « Pour nos jardins ». Le Comptoir des Jardiniers de France offre par ailleurs une large sélection de semences, plantes et fournitures de jardin et propose une gamme enrichie, chaque année, de semences et produits pour une culture biologique. Partenaire du programme « Eau et pesticides » depuis le 3<sup>ème</sup> programme 2001-2002, Jardiniers de France s'est engagé à sensibiliser ses adhérents aux techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement grâce aux outils élaborés dans le cadre du programme et par le développement des produits figurant dans son catalogue. Jardiniers de France coordonne l'opération « Ouvrez la porte de votre jardin » à l'échelle nationale.

## »» Le Comité départemental du tourisme et les Pays d'accueil touristiques des Côtes d'Armor et les bassins versants Bretagne eau pure

Le Comité départemental du tourisme, les Pays d'accueil touristiques et l'ensemble des Bassins versants des Côtes d'Armor s'associent à l'organisation du week-end "Bienvenue dans mon jardin".

Ces journées s'intègrent dans les missions d'embellissement et de fleurissement du Comité départemental du tourisme, pour faire du département un territoire fleuri toute l'année et respectueux de sa ressource en eau.

Ces 3 partenaires ont mis en place pour 2005, des critères environnementaux dans le cadre du concours des villes et villages fleuris et s'associent par ailleurs pour informer le plus largement possible les particuliers sur les pratiques de jardinage "au naturel".

### Annexe 1 : Pesticides pour jardinier amateur : une réglementation en progrès

Depuis le 30 septembre 2000, seuls les pesticides portant la mention « **emploi autorisé dans les jardins** » sont autorisés en jardins amateurs. Cette mention n'est pas une garantie d'innocuité sur la santé et l'environnement. Mais elle a permis de retirer du marché amateur les pesticides les plus dangereux notamment ceux contenant des matières actives classées « *possibilités d'effets irréversibles* » ou « *risque possible pendant la grossesse, d'effets néfastes pour l'enfant* » en raison de leur dangerosité suspectée à long terme. (arrêté du 23 décembre 1999)



La mention « emploi autorisée dans les jardins » a été renforcée fin 2004 (arrêté du 6 octobre 2004) pour mieux prévenir des problèmes sanitaires et environnementaux causés par les pesticides. Le nouveau texte a notamment permis :

- **d'interdire les mentions environnementales et sanitaires mensongères ou susceptibles d'induire en erreur les consommateurs.** « Sont notamment interdites les mentions *non dangereux, non toxique, biodégradable* ».

- **d'avertir les jardiniers amateurs des effets toxiques, notamment sur les abeilles et les coccinelles, des insecticides**

**qui leur sont proposés dans les rayons.** « S'agissant d'un insecticide, les mentions « *Ne pas traiter en présence des abeilles* » et « *Attention : ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire* » doivent apparaître clairement sur l'étiquette »

- **de mieux informer les jardiniers sur les risques que les désherbants chimiques font peser sur la pollution de l'eau.** Les désherbants devront notamment indiquer clairement : « *Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente* »

L'ensemble de ces dispositions devront être appliquées au plus tard le 1 juillet 2006.

Enfin depuis le 30 juillet 2004, les pesticides classés « **dangereux pour l'environnement** » doivent se mettre en conformité avec le nouvel étiquetage en appliquant un symbole spécifique (à gauche) et ne sont plus disponibles que dans les magasins bénéficiant d'un agrément pour les vendre (jardinerie, grandes surfaces de bricolage, libres-services agricoles...). L'instauration du symbole « dangereux pour l'environnement » pour les pesticides découle de la directive européenne 1999/45/CE du 31 mai 1999.

## Annexe 2 : En Bretagne, l'arrêté préfectoral d'interdiction des fossés

L'arrêté préfectoral pris de manière identique dans les 4 départements bretons précise :

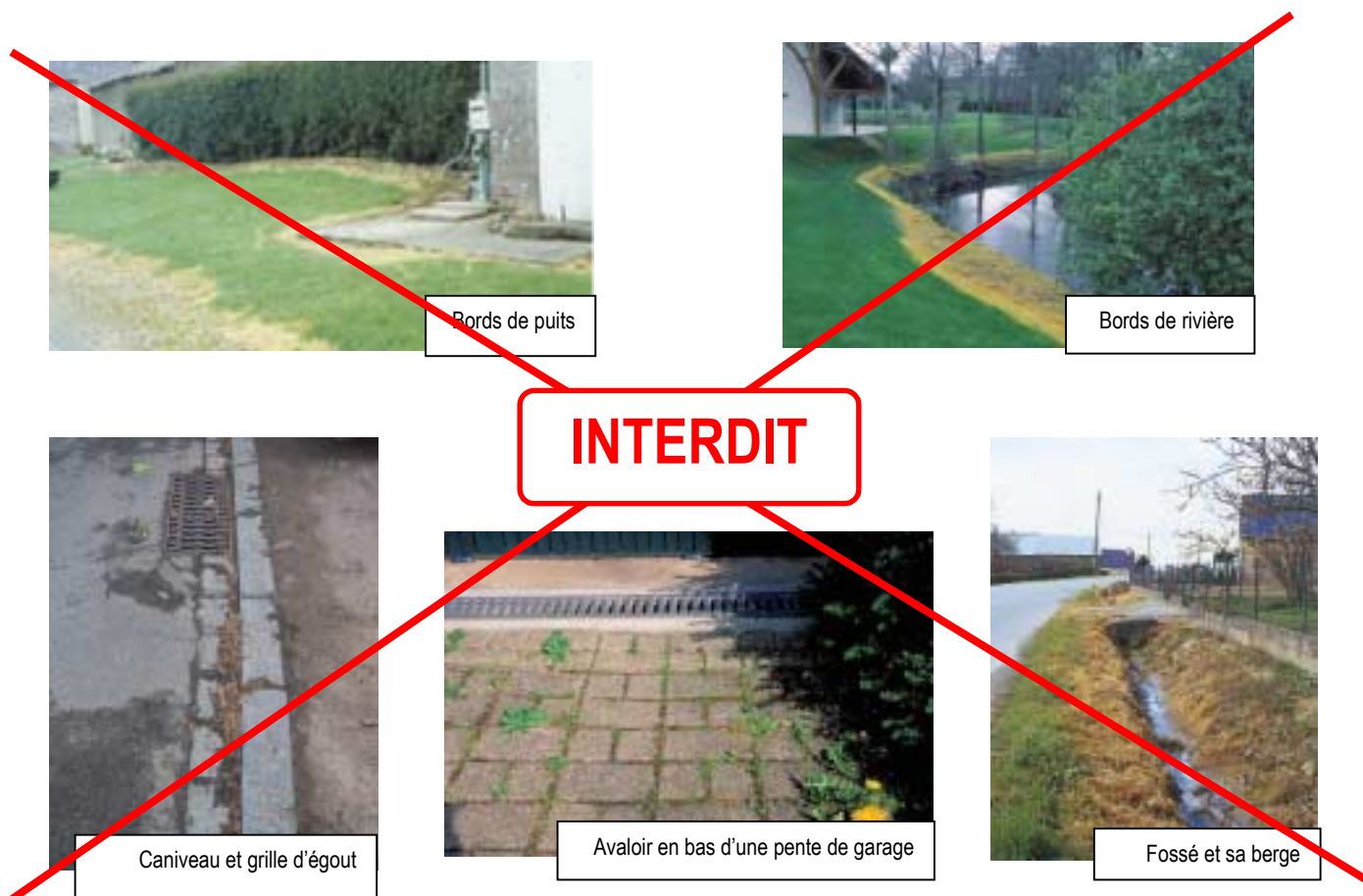
« Article 1 – Afin de réduire les risques de pollution des eaux de surface sur l'ensemble du territoire départemental, l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts. »

L'article 1 indique clairement que l'utilisation de tout produit phytosanitaire, quel qu'il soit, est interdite selon les conditions suivantes :

- **interdiction à moins de 1 mètre** de la berge des fossés, cours d'eau ou point d'eau. Sont entendus par "point d'eau" les mares, les étangs, les puits... Remarquons que l'interdiction est à un mètre DE LA BERGE, et non pas DU COURS D'EAU.

- **interdiction absolue** d'utiliser un produit sur les avaloirs, les caniveaux, les bouches d'égouts. Un caniveau est la rigole bordant une chaussée, le long d'un trottoir, et servant à l'écoulement des eaux de pluie. Les avaloirs et bouches d'égouts sont les différents dispositifs situés en bord de chaussée ou de rue, conduisant l'eau de ruissellement dans l'égout inférieur.

Ces interdictions concernent "l'application ou le déversement" : cela signifie donc aussi bien les traitements eux-mêmes que les vidanges ou les rinçages de cuves, d'arroseurs ou de bidons.



**Cet arrêté concerne tous les utilisateurs : particuliers, collectivités, agriculteurs....**

## Annexe 3 : Les 10 pesticides les plus fréquemment détectés à plus de 0,1µg/l dans les rivières bretonnes en 2002

Parmi les 10 molécules les plus fréquemment retrouvées dans les eaux bretonnes, 6 sont utilisés par l'ensemble des applicateurs : particuliers, collectivités, agriculteurs. Par conséquent, l'identification précise de la responsabilité des différents utilisateurs dans la pollution des eaux est impossible. Pour autant, le désherbage des surfaces des jardiniers amateurs (cours bitumés, allées gravillonnées, talus, fossés, pentes de garage, terrasses...) laisse prés

Rang	PESTICIDE	Classement toxicologique (UE)	NATURE	% de dépassement
1	AMPA	-	Molécule de dégradation du glyphosate	51
2	2-hydroxy-atrazine	-	Molécule de dégradation de l'atrazine	39
3	<b>Glyphosate</b>	Irritant - Dangereux pour l'environnement	Désherbant total	37
4	Atrazine	Nocif - Dangereux pour l'environnement	Désherbant du maïs	22
5	Isoproturon	Nocif Dangereux pour l'environnement	Désherbant des céréales	17
6	<b>Dichlorprop</b>	Nocif	Désherbant céréales, prairies et pelouses	15
7	<b>Mécoprop</b>	Nocif	Désherbant céréales, prairies et pelouses	14
8	<b>2-4 MCPA</b>	Nocif	Désherbant céréales, prairies et pelouses	11
8	<b>2-4 D</b>	Nocif - Dangereux pour l'environnement	Désherbant sélectif - Débroussaillant	11
10	<b>Trichlopyr</b>	Nocif	Débroussaillant	10

**En gras, matières actives de désherbant utilisées par l'ensemble des utilisateurs. L'atrazine et l'isoproturon sont uniquement homologuées en usage agricole.**

Source : Eau & rivières de Bretagne et MCE d'après Bretagne Eau Pure  
Bilan 2002, Diren Bretagne Qualité des eaux 2002 et 2003, Corcep – Bilan 2002,

## Annexe 4 : Qualité de l'eau au robinet en Bretagne

La qualité de l'eau du robinet s'est nettement améliorée ces dernières années en Bretagne. Pour autant, ces résultats sont bien plus dus à une augmentation significative du traitement de l'eau avant distribution qu'à la reconquête de la qualité de l'eau à la source. Ainsi, **le consommateur paie son eau 3 fois** : au robinet, à l'achat d'eau en bouteille, en payant ses impôts pour la dépollution et le traitement.

En 2002, sur 104 stations de traitement de l'eau, 63 étaient équipées d'un procédé de filtre contre les phytosanitaires.

Evolution du nombre d'habitants concernés par un dépassement de la limite réglementaire de 0,1 µg/l de pesticide dans l'eau distribuée en Bretagne

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (provisoire)
38,9%	26,2%	21,5%	16,8%	4,9%	1,3%	4,5%	0,5%

source : DDASS et DRASS Bretagne

## Annexe 5 : Impact des pesticides sur les insectes auxiliaires du jardin

Toutes les matières actives présentées dans ce tableau sont commercialisés dans des insecticides anti-pucerons commercialisés auprès des jardiniers amateurs. Force est de constater, que sans que le consommateur en soit averti, les effets des insecticides sont dévastateurs pour la biodiversité au jardin et tout spécifiquement pour les insectes naturellement prédateurs de pucerons. Inutile alors d'espérer voir des coccinelles, larves de syrphes ou de chrysopes venir naturellement dans les jardins pour réguler les populations de pucerons.

matières actives	impact sur les insectes auxiliaires prédateurs de pucerons
alphaméthrine	Toxique
bifenthrine	Toxique
cyfluthrine	Toxique
cyperméthrine	Toxique
deltaméthrine	Toxique
diazinon	Moyennement Toxique
imidaclopride	Tendance toxique
pyrimicarbe	Moyennement Toxique
tau-fluvalinate	Tendance toxique
thiométon	Toxique



coccinelle



larve de chrysope



larve de syrphé

Source : « recueil des effets non intentionnels des produits phytosanitaires » - Ministère de l'agriculture/UIPP et « pesticides et auxiliaires en culture ornementale » - ASTREDHOR

Photos : B. Chaubet